

PRODUITS PÉTROLIERS—DEMANDE DE VENTILATION DE LA
MAJORATION DU TARIF D'IMPERIAL OIL

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Ce montant étant considéré comme raisonnable, puis-je demander au ministre quelle partie de l'augmentation de 2.2c. le gallon correspond à l'augmentation des frais de raffinage et quelle partie correspond à l'augmentation des frais de commercialisation, lesquels comprennent, je présume, les frais du genre de ceux qu'a entraînés la très vaste campagne publicitaire que mènent les compagnies pétrolières depuis quelques mois?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas connaissance d'un décompte en pourcentage de ces chiffres, mais je peux certainement me renseigner auprès de l'administration pour savoir dans quelle mesure on a effectué un tel décompte, et cette question pourrait éventuellement être discutée en comité si le député le désire.

PRODUITS PÉTROLIERS—LE CHOIX DU MOMENT POUR LE
DÉBLOCAGE DES PRIX

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Comme le ministre vient de le dire dans sa réponse à une autre question, il y a eu dans diverses régions du Canada une véritable guerre du prix de l'essence; j'aimerais demander au ministre pourquoi il a précisément choisi ce moment pour supprimer les prix plafonds et augmenter le prix de gros de 2.2c.? Il est possible que cette augmentation ne se répercute pas sur les prix de détail, mais il faudra bien que les détaillants des produits pétroliers la paient.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il y a actuellement des pressions sur les prix et une certaine concurrence: il me semble donc que c'est le meilleur moment pour abandonner la fixation d'un prix uniforme et le contrôle des prix en fonction des coûts et pour permettre aux prix de varier d'une compagnie à l'autre. Les prix de gros seront plus élevés pour certaines compagnies indépendantes, c'est exact. Mais d'autres compagnies indépendantes—et ce sont elles qui ont exercé des pressions—ont demandé de pouvoir augmenter les prix.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN SASKATCHEWAN—
LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je me demande si le ministre m'entend. Je voudrais lui demander s'il a récemment rencontré les représentants de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan au sujet de la prorogation éventuelle du programme de développement communautaire. A-t-il décidé de le proroger?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur. Dans trois autres provinces, les accords expirent à la fin du mois de juin. Aussi j'ai pris la décision, et la Fédération des Indiens de la Saskatchewan en a été informée, de proroger l'accord qui les concerne de la fin mars à la fin juin. A ce moment-là, je prendrai une décision définitive.

Questions orales

LES SPORTS

L'ENGAGEMENT DE JOUEURS DE HOCKEY DE MOINS DE 20 ANS
DANS LES ÉQUIPES PROFESSIONNELLES—LES MOTIFS DE
L'APATHIE GOUVERNEMENTALE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous connaissons la politique gouvernementale, énoncée par le ministre il y a quelques semaines à Vancouver, relativement aux contrats que les équipes professionnelles de hockey font signer à certains jeunes joueurs amateurs de moins de 20 ans; en conséquence, le ministre dirait-il à la Chambre s'il craint de protéger nos ligues sportives mineures qui risquent de se détériorer, voire de disparaître un jour, s'il n'intervient pas directement pour s'opposer au recrutement de joueurs trop jeunes par les équipes professionnelles, comme il l'a fait pour protéger, selon lui, la Ligue canadienne de football? Le ministre craindrait-il par exemple qu'une telle intervention—conforme à la politique du gouvernement—ne soit en fait incompatible avec les dispositions de l'article 32 du bill C-2, tendant à modifier la loi concernant les enquêtes sur les coalitions, dont le comité est actuellement saisi, dispositions qui permettraient à chacun de jouer pour l'équipe ou la ligue de son choix?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, en réponse à la première partie de la question, j'ai expliqué d'abord la position de mon ministère à ce sujet. Deuxièmement, les intéressés, c'est-à-dire l'Association canadienne de hockey amateur et les deux ligues professionnelles sont d'accord sur cette politique; il semble y avoir désaccord à l'intérieur de l'une de ces ligues, et je crois que c'est aux ligues elles-mêmes qu'il appartient d'exercer les contrôles nécessaires sur leurs membres. A la deuxième partie de la question de l'honorable député, la réponse est non.

● (1150)

[Traduction]

M. Jelinek: Une brève question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les réponses du ministre, et la façon dont il s'est comporté jusqu'ici relativement au sport en général, devons-nous en conclure qu'il s'intéresse davantage au sport professionnel qu'au sort des athlètes amateurs et à la bonne condition physique de l'ensemble de notre jeunesse, comme ce devrait être le cas?

[Français]

M. Lalonde: La réponse est non, monsieur le président.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LE PILLAGE D'UN TRAIN DE MARCHANDISES DÉRAILLÉ—LE
MANQUE APPARENT DE SURVEILLANCE—LES MESURES
ENVISAGÉES

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre des Transports a trait à une affaire dont nous ne sommes sûrement pas très fiers à titre de Canadiens. Devant la très mauvaise publicité qui a entouré le récent déraillement d'un train du CN dans le nord de l'Ontario, à l'occasion duquel il y a eu de très lourdes pertes dues au pillage, le ministre ou la CTC établiront-ils des règlements très